

LE CONSEIL DE FABRIQUE DE BLAISON ET GOHIER

I. — Du Concordat à l'année 1812

Nous avons vu (*Almanach* 1910) que, depuis l'Assomption jusque vers la Toussaint de l'année 1800, M. Mesnard, ancien curé de Saint Ellier, fit des baptêmes dans la chapelle de Juralan, mise à la disposition des paroissiens par Madame la marquise de Maillé. Ce fut le 28 octobre 1800 que M. Meignan, curé de Blaison depuis 1790, qui s'était réfugié dans l'île de Jersey pendant la Révolution, rentra dans l'église paroissiale, l'exercice du culte étant alors toléré dans le département de Maine-et-Loire, à la suite des traités qui mirent fin aux guerres de la Vendée.

Le traité entre la Papauté et le Gouvernement français du Consulat, connu sous le nom de Concordat de 1802 reconnut publiquement la liberté du culte catholique en France ; la loi du 18 germinal an X en assura l'exécution dans tout le pays et divers arrêtés et circulaires des ministres réglementèrent la gestion des biens des églises et des objets nécessaires au culte, par le soin de marguilliers reconnus par les évêques et les préfets et composant les conseils de fabrique.

Le curé nommé à Gohier en 1802 n'ayant trouvé ni église ni presbytère, cette paroisse avait été annexée à celle de Blaison en 1803. Au mois de pluviôse an XII (janvier 1804) Mgr l'évêque d'Angers et M. le préfet de Maine-et-Loire nommèrent marguilliers de la paroisse de Blaison et Gohier, les citoyens Louis Jannet, Jean Machefer et René Nivelteau.

Ce premier conseil exerça ses fonctions jusqu'en 1811.

II. — Le Conseil après le décret de 1809

Le Décret et sa première application.

Le 30 décembre 1809, un décret impérial régla une organisation nouvelle des conseils de fabrique. Ils devaient se composer dans les paroisses de l'importance de la nôtre, du maire et du curé, membres de droit et de 5 autres membres, nommés d'abord par l'évêque et le préfet, choisis ensuite par les membres du conseil. Ils étaient nommés pour une période de six ans, et renouvelables en deux séries ; toutefois la première série serait remplacée au bout de trois ans et comprendrait trois membres. En cas de décès ou de démission, les conseillers restant nommeraient un remplaçant qui prendrait rang dans la série à laquelle appartenait son prédécesseur, et serait soumis à la réélection avec cette série.

Le conseil devait avoir un président et un secrétaire. Parmi ses membres, il devait en choisir trois qui composaient le bureau des marguilliers avec un président, un trésorier et un secrétaire ; le curé était adjoint de droit au bureau des marguilliers. Les titres de propriété et autres papiers importants et le numéraire appartenant à la fabrique devaient être déposés dans une armoire, tout au moins un coffre, muni de trois serrures avec trois clefs différentes ; ces clefs devaient être déposées respectivement l'une chez le président, une autre chez le trésorier du bureau des marguilliers ; la troisième restait entre les mains du curé.

Les premières nominations devant être faites trois par l'évêque et deux par le préfet, Mgr Montault, le 26 février 1811, nomma marguilliers de la fabrique MM. Jacques Commeau, maire de Gohier, Jean Machefer et René Nivelteau, et le 25 mars, M. le préfet nomma MM. René Piet, notaire, et Joseph Goizil, fermier au Port de Vallée.

En exécution des règlements et nominations ci-dessus, le dimanche 7 avril 1811, à l'issue des vêpres, au son de la cloche, le conseil se réunit au complet dans la sacristie. Aux cinq membres nommés s'étaient joints les deux membres de droit, MM. Michel Meignan, curé, et Olivier Baron, maire. On nomma président du conseil M. Commeau, et secrétaire M. Piet. Pour le bureau des marguilliers, MM. Commeau et Piet eurent les mêmes fonctions et M. Nivelteau fut trésorier. Dès la

première séance, les nouveaux conseillers décernèrent à M. Louis Jannet, marguillier sortant, non renommé par les autorités, le titre de marguillier d'honneur et décidèrent qu'il aurait place au banc d'œuvre avec les conseillers nouveaux.

Les Conseillers.

En 1814, devaient avoir lieu les premières élections. Jean Machefer était mort au mois de janvier, on tira au sort pour savoir quels seraient les deux autres membres à remplacer et qui se trouvèrent être MM. Commeau et Piet. Les membres restant réélurent ces Messieurs et remplacèrent M. Machefer par M. Étienne Dubled.

En 1817, les six ans du mandat de MM. Nivelveau et Goizil prenant fin, M. Nivelveau fut réélu et M. Goizil fut remplacé par M. Pierre de Cumont, de Jouralan.

Jusqu'à sa mort en octobre 1841, M. Piet fut secrétaire du conseil et ses comptes rendus permettent de suivre la succession des conseillers.

De 1840 à 1852, les registres présentent une lacune. Voici la liste des conseillers dans l'ordre où ils se succédèrent l'un à l'autre par suite de démission ou de décès.

Jacques Commeau, conseiller de 1811 à 1826, démissionne. Benoit Le Grand de Touchebœuf, élu en 1826 n'accepte pas. Jean Ténier, 1827, démissionne. Pierre Ténier, signe en 1858 + 1888, Joseph Ténier.

Jean Machefer, 1811-1814. Étienne Dubled, 1814 à 26. Louis Jannet (de Raindron), trésorier, 1826-1846. Claude Blet, 1846 dernière signature en 1866 + 1868. Joseph Choleau, 1869, démissionne. Eugène Chevalier, 1880, démissionne. Just Niquet, 1883.

René Nivelveau, 1811-1844. André Trouillard signe en 1852 + 1872. Urbain Renard, notaire, 1873-1900. Raphaël Renard, 1900 + 1904. René Choppin, 1904.

René Piet, notaire, 1811-1841. Jean Marquis, sans doute père et fils, signent de 1843 à 1903 ; le père, mort en 1863 ; le fils démissionne en 1903. Gustave Simon, 1903.

Joseph Goizil, 1811-1817. Pierre de Cumont, 1817 ; quitte la paroisse. Jean-Guy Petit, vicomte de Chemellier, 1832 ; devient conseiller de droit en 1852. René Simon, 1852-1874. Jean-Baptiste Goizil, 1874, démissionne. Louis Leroux, 1880-1891. Jean Legagneux, 1891.

Membres de droit. — 1° M.M. les curés : Michel Meignan, 1811-1815. Joseph Rhodier, 1816-1850. Jean Ménard, 1850-1873. Arthur Bourasseau, 1873-1894. Théodore Delaunay, 1894, démissionne. Joseph Brin 1901.

2° MM. les maires de Blaison : Olivier Baron, 1811, démissionne. De Chemellier, 1811 à juin 1815. Piet, du 15 juin au 12 juillet 1815. De Chemellier 1815-1831. André Joubert 1832-1838. Louis Malécot, 1838, démissionne en 1846. De Chemellier, 1846-1848. Pierre Daudée, 1848, démissionne. Prosper Cochaux, 1851. De Chemellier, 1852-1871. Louis Malécot, 1871-1875. Raoul de Chemellier, 1875 à 1876. René Choleau, 1876-1906.

Fonctionnement du Conseil.

Le conseil était convoqué au prône de la grand'messe. Les réunions se firent pendant longtemps à la sacristie, d'abord après les vêpres ; plus tard, après la grand'messe.

Après 1850, les réunions se tinrent au presbytère, et les convocations devaient se faire individuellement, au moins trois jours avant la réunion.

La principale attribution du conseil était de pourvoir aux besoins du culte, à l'entretien du mobilier cultuel, de l'église et du presbytère. Ses ressources consistaient dans le produit de la location des places de l'église ; des droits perçus sur chaque cérémonie de mariage, sépulture ou service ; et dans les dons volontaires.

Chaque année, le dimanche de Quasimodo, dans une session régulière, on fixait le budget, c'est-à-dire on prévoyait les dépenses pour l'année commençant et on examinait les comptes des

recettes et des dépenses de l'année écoulée. S'il se présentait quelque événement extraordinaire, on demandait à l'évêque l'autorisation de faire une réunion spéciale.

Les comptes du trésorier examinés par le conseil, étaient soumis à l'approbation de l'évêché. De plus, comme en cas d'insuffisance des ressources de la fabrique, la loi prévoyait que les communes devaient lui venir en aide, les mêmes comptes étaient aussi soumis à l'examen de la préfecture.

Loi de 1893.

Les trésoriers tenaient leurs comptes « en bons pères de famille », marquant au jour le jour les recettes et les dépenses, et les résumaient dans des formules très simples, soumises à l'évêché et à la préfecture. Les choses se passaient ainsi bien tranquillement depuis plus de quatre-vingts ans, lorsque, en 1893, une loi décida que la comptabilité des fabriques serait soumise aux mêmes formalités que la comptabilité des communes, rédigée sur les mêmes papiers, avec les mêmes divisions et transcriptions. Pour les comptables des communes, qui sont habituellement les percepteurs, c'est une affaire d'habitude. Pour la plupart des trésoriers de fabrique des paroisses de campagne, cela présentait une complication imprévue à laquelle ils n'étaient point préparés. Nulle part leur probité ne fut suspectée ; aucun ne fut destitué ni condamné à une peine infamante. Cependant, bien que leur gestion fût reconnue honnête et régulière, parce qu'ils ne présentaient pas tous les papiers prévus par la loi, un certain nombre furent soumis à une amende de caractère administratif et non pénal, et on chargea les percepteurs de régir la comptabilité paroissiale, en les rétribuant sur les deniers la fabrique. Vous vous rappelez que Blaison fut soumis à ce régime pendant deux ans, après lesquels le conseil de fabrique finit par se familiariser avec la comptabilité nouvelle et géra lui-même ses affaires.

III. — La loi de Séparation. Le Conseil paroissial

La loi du 9 décembre 1905 dite loi de séparation, décida que les établissements ecclésiastiques ne seraient plus propriétaires ni de leurs immeubles ni des meubles qui les garnissaient. Il n'y avait donc plus lieu d'avoir des administrateurs de ces biens, et du même coup, la loi prononça la suppression des conseils de fabrique.

Le 2 décembre 1906, les conseillers de fabrique de Blaison, réunis une dernière fois dans une session extraordinaire, protestèrent contre la spoliation dont la paroisse était victime, se déclarèrent prêts à appuyer, si l'occasion se présentait, les réclamations des bienfaiteurs qui avaient offert divers objets à la fabrique, et remirent entre les mains de M. le curé les comptes et pièces justificatives.

Cependant, les églises et les objets qui les garnissent étaient laissés à l'usage des fidèles. Le culte n'était pas interdit comme au temps de la grande Révolution. Il continua donc à s'exercer. On dut pourvoir à cette situation par de nouvelles mesures législatives en janvier 1907 et en avril 1908. Et comme le culte a besoin de ressources, le bon sens fut plus fort que la loi et toujours en marge de cette loi, l'administration diocésaine organisa des recettes et des dépenses ; et pour les établir et les contrôler, Mgr l'évêque d'Angers établit un nouvel organisme pour remplacer le conseil de fabrique légalement supprimé. Ce nouvel organisme porte le nom de conseil paroissial. Il prévoit les recettes et les dépenses sous la présidence du curé qui, d'ailleurs est seul responsable au yeux de l'évêché, et, chaque année, il contrôle les comptes de l'église, rédigés dans des formules tout aussi claires bien que peu compliquées et soumis au visa épiscopal. L'ordonnance instituant les conseils paroissiaux est de la fin de l'année 1907. Le 2 février 1908, MM. les anciens conseillers élus de la fabrique acceptèrent la proposition qui leur était faite par Mgr l'évêque et transmise par M. le curé, de composer le conseil paroissial. Le maire, autrefois membre de droit, devait être remplacé par un sixième conseiller électif. Le choix des anciens conseillers de Blaison se porta sur M. Alexandre Derouineau pour cette place. Comme les conseillers de fabrique, les conseillers paroissiaux sont

élus pour six ans et renouvelés par moitié tous les trois ans. Voici la liste des membres du conseil depuis son origine.

Membres et présidents de droit, les curés : M. Joseph Brin, 1908 ; M. Louis Poirier, depuis 1909.

M. Just Niquet, conseiller depuis 1883, décédé en 1916. M. André Trouillard depuis 1916.

M. Joseph Ténier, conseiller depuis 1888.

M. Jean Legagneux, conseiller depuis 1891, démissionne en 1909. M. Louis Legagneux, depuis 1909.

M. Gustave Simon, conseiller depuis 1903, décédé en 1919. M. Louis Dubois 1919, démissionne en 1929. M. Joseph Courtin, depuis 1929.

M. René Choppin, conseiller depuis 1904, décédé en 1918. M. Louis Oger, depuis 1918.

M. Alexandre Derouineau, conseiller paroissial, depuis 1908.

IV. — A travers les registres des délibérations

Les comptes rendus des délibérations du conseil et les mémoires des fournisseurs contiennent surtout les dépenses courantes de l'entretien du linge, des meubles et des immeubles avec les salaires des employés.

Mais ils mentionnent aussi certains travaux extraordinaires qui nous permettront de suivre un peu l'histoire de notre église au XIX^e siècle et quelques événements intéressants.

L'église rouverte au culte en 1800, était dans un état de délabrement lamentable. Les stalles étaient comme elles sont restées depuis, privées des statues des quatre Évangélistes et du baldaquin qui les surmontait dans toute leur longueur, un vestige est resté au fond du chœur et tout le long de la boiserie on retrouve les trous dans lesquels il s'emboîtait. Les murs, le carrelage, les vitrages, la charpente, la couverture avaient énormément souffert par suite du manque d'entretien.

La première pièce conservée est un marché dans lequel le citoyen Jean Marquis, maçon à Blaison achète au citoyen Giard, de Chênehutte-les-Tuffeaux quatre cents de gabariers sans barraudes à 26 francs le cent, rendus à Blaison ; quatre cents de gabariers à 24 fr. le cent, y compris les barraudes qui se donnent par usage ; plus trois cents de tuffeaux communs. Les dimensions sont clairement précisées. Le marché est du 1^{er} germinal an X.

Le 18 ventôse an XI, le citoyen Marquis achète à Jugné, cent pieds de pax d'ardoises de 5, 4. et 3 pieds de longueur, et 15, 16, 17 et 18 pouces de largeur, environ 2 pouces d'épaisseur. Ces ardoises sont livrées le 1^{er} germinal et le citoyen Camus, serrurier pose et scelle l'appui de communion avec ses verrous, ses pattes-fiches, ses charnières, le 28 mars 1803 pour 42 fr. 15 cent.

Le citoyen Baudriller, menuisier fournit la monture du dais et Camus les ferrures et charnières, 28 germinal an XII.

De grosses notes aux vitriers pendant ces premières années.

On fait ragrayer le grand autel, et on le garnit d'une croix et de 6 chandeliers, payés en deux fois, en l'an XIII et en l'an XIV.

En l'an XIII, c'est la chaire. Camus et Marquis comptent les nombreux crampons fournis, les tuffeaux, 484 livres de plâtre ; Breton est responsable de l'ensemble du travail, y compris le carrelage de l'emplacement de l'ancienne chaire. 180 livres, plus quelques faux frais.

Alors, où se trouvait cette ancienne chaire ?

En 1807, les deux menuisiers, Baudriller et Deniau ont fourni chacun 12 bancs. De plus Baudriller a fourni la clôture des fonts baptismaux.

La dépense est payée en deux années : 245 livres 15 sols à Deniau ; 268 livres à Baudriller.

En 1809, la maison Letheulle de Saumur fournit une bannière avec les images de Saint-Aubin et de la Sainte Vierge pour 202 livres 2 sols 8 deniers. On ajoute 12 étoiles, une pommette, un bâton, une gaine pour 44 livres 2 sols. Le meuble pour la mettre, 20 livres.

La bannière paroissiale actuelle et celle de la Sainte Vierge, payées par souscription, sont beaucoup plus récentes.

Dans la nuit du 9 au 10 février 1810, l'église de Blaison fut cambriolée. Tous les vases sacrés : soleil (ostensoir), ciboire, custode furent volés. MM. Camus et Piet firent une quête dans la paroisse pour remplacer ces objets. En trois jours, ils recueillirent, de la part de 161 personnes la somme de 148 livres 10 sols ; le 27 février ils versaient encore 15 livres 10 sols. Le 27 mars, M. Meignan payait 174 livres 12 sols pour un ciboire et une custode d'argent ; le 21 avril, il versait 25 livres 10 sols pour le prix d'une boîte d'argent dorée en dedans à l'or en poudre.

Mesdemoiselles Lebreton et Deniau quêtèrent pour l'ostensoir et recueillirent 120 francs, sur lesquels les vieilles pièces démonétisées firent perdre 9 livres 12 sols. Restaient 110 livres 8 sols qui payèrent l'ostensoir (70 livres) et divers autres objets.

Pour raccommoier les serrures de l'église et la sacristie, R. Sortant reçut 4 livres 10 sols.

Le premier conseil de fabrique, en 1804 accordait aux sacristes l'herbe du cimetière pour leur peine de balayer l'église une fois la semaine. Il leur attribuait pour une sépulture d'adulte 3 livres, pour un service 1 livre ; pour chaque messe de sépulture ou de service, 6 sols.

Le décret du 30 décembre 1809 instituant les conseils de fabrique, décidait (art. 21) que les conseillers occuperaient des places spéciales au banc d'œuvre ainsi que les autorités civiles.

Le 5 avril 1812, les conseillers décidèrent que, après la stalle occupée par M. le curé, les 5 suivantes seraient occupées par les conseillers élus ; la 6^e par le maire de Blaison, conseiller de droit, et les 3 suivantes respectivement par l'adjoint de Blaison, le maire et l'adjoint de Gohier ; cette disposition n'est plus en vigueur depuis longtemps.

Lors de l'installation en 1811, le compte rendu des recettes et dépenses de 1810 révéla que les locations de places procuraient un peu plus de 400 francs. Quêtes et dons volontaires subvenaient aux principaux besoins de l'église, les recettes ordinaires assurant à peine les dépenses courantes obligatoires. La participation des communes permettrait désormais un meilleur entretien des immeubles.

Dès le 15 février 1812, Pierre Foucher, couvreur, René Blet, charpentier, en présence de MM. Meignan, curé et Jean Lemeunier, conseiller municipal, dressèrent un devis estimatif des travaux de réfection et réparation à faire à la charpente, couverture, galerie, sacristie et cadran. Le devis s'élevait à 3.000 francs. A l'adjudication du 24 juillet 1812, Jacques Delavigne, couvreur à Gohier fut chargé des travaux dont le prix se monta en réalité à 2.843 francs. Les travaux furent reçus par M. Charles Baudriller, ancien architecte, le 14 novembre 1812 et les frais répartis entre les deux communes à raison de 24 centimes 1/5 par franc des impôts de 1813, Blaison devait payer 2.381 fr. 50 et Gohier 451 francs.

Le 21 novembre 1813, on décide que la « place » de la sacristie sera relevée de 18 pouces sur toute sa surface : 15 pouces de gros sable à prendre à 100 pas au-dessus de la Fosse-Lizard et 3 pouces de menu sable à prendre à la Fosse-Lizard. Le sable pourra être déposé dans la sacristie soit par la porte de l'église, soit par une croisée au midi de la sacristie. Il fallut aussi six ardoises pour l'escalier. Marquis employa trente-quatre journées à gratter les murs et la voûte, carreler et refaire l'escalier.

En février 1815, Marquis dressa un devis de réparations à l'intérieur de l'église : grattage de tout ce qui est verdi ; regréage des murs, les lézardes regarnies, les joints refaits, les trous garnis et enduits, tous les défauts des pierres repiqués et enduits, « ainsi que la partie du mur où était un grand autel en la chapelle du nord », tous les murs et les voûtes, les grandes voûtes exceptées, reblanchis. La chaux devra être de Chalonnes, éteinte au moins trois mois avant l'emploi ; le sable sera de Loire ; les matériaux, échafaudages, ustensiles, le déplacement et remplacement des chaises et bancs aux frais de l'adjudicataire.

Le prix sera payé le tiers en monnaie de billon, le surplus en écus de six livres et louis de vingt-quatre livres. Le devis s'élevait à 674 francs. Le jour de l'adjudication, au septième feu, Marquis s'engagea à exécuter les travaux pour 415 fr. 70 centimes.

L'état actuel de l'église remonte à une restauration générale exécutée vers 1855.

En outre, en juillet 1815, Marquis emploie vingt-cinq journées pour faire l'escalier du clocher, condamner cinq portes et faire de petits travaux aux petits autels. Ces cinq portes doivent être celles du transept, à côté des colonnes qui font angle avec la nef et les trois qui faisaient

communiquer le chœur actuel avec l'ancien chœur lequel s'étendait jusqu'au chemin ; celles-ci étaient déjà obstruées par les stalles.

Le 14 novembre 1815, M. Meignan quitte Blaison où il était curé depuis 25 ans, pour devenir curé de Segré. Le conseil de fabrique fait un inventaire de ce qui est à l'église et à la sacristie en attendant la nomination du successeur. M. Rhodier fut nommé le 16 janvier suivant. Le mobilier n'est pas riche : une armoire à la sacristie et une dans le chœur ; une chape noire, une blanche à fleurs rouges, une autre à fond gorge pigeon, une chasuble de chaque couleur liturgique ; 3 soutanes et 3 petits bonnets carrés pour les enfants de chœur. Les linges et nappes sont en nombre rigoureusement suffisant.

Le 2 juillet on avait vendu 2 portes et quelques vieux bancs, le tout pour 11 francs.

En 1816, M. Rhodier fait acheter une armoire, deux chasubles en 1817, un bénitier en 1819. Une quête faite dans la paroisse procura une croix argentée.

Les années suivantes procurent des ornements et du linge.

En 1819, importantes réparations au 5 vitraux du chœur, à ceux de la sacristie, à celui de la chapelle de droite, au vitrail de Saint-Étienne et au vitrail au-dessus de la grande porte.

Cet ordre donne à croire que le vitrail de Saint-Étienne devait occuper la fenêtre voisine de la chaire.

En 1820, on refait les murs du cimetière, sur invitation des maires des deux communes, la fabrique contribue pour 100 francs à cette dépense.

En 1822, marché passé avec MM. Guichard et Gaudin pour un grand autel en marbre avec deux gradins, l'autel en tout semblable à celui de Mazé. La fabrique paie un voyage à Mazé pour prendre les dimensions, le prix du transport par bateau, d'Angers à Blaison ; le jour de la livraison, elle paie un déjeuner à Angers 3 francs ; 6 bouteilles, 3 francs ; les portefaix, 3 francs ; du plâtre 4 francs 10 sous ; l'avoine, 10 sous ; le dîner 3 francs ; à l'arrivée, le vin 3 francs.

Le prix de l'autel était fixé à 980 francs, auxquels vinrent s'ajouter le salaire des ouvriers qui contribuèrent à sa mise en place et leurs diverses fournitures. Le marche-pied coûta 26 francs.

En 1824, à la mort du roi Louis XVIII, il y eut un service pour le repos de son âme. Pour avoir arrangé le catafalque, le menuisier Deniau toucha 2 francs. L'année suivante, il y eut un autre service pour M. Meignan, décédé à Segré. Pour toutes les tentures et les luminaires de ces 2 services, le cirier d'Angers reçut 61 francs.

Le 18 août, Deniau fournit pour la sacristie une porte en chêne de 18 lignes d'épaisseur avec barre d'emboîture et 3 couches de peinture. En tout, 20 francs, les ferrures et la maçonnerie en plus.

M. le curé fait compléter le grand autel par un tabernacle en marbre du prix de trois cents francs.

En 1826, les communes empruntent sans intérêt à la fabrique, 1.000 francs, pour réparation au presbytère, propriété communale.

Les premiers budgets du siècle parlent du blanchissage de nappes des petits autels, qui ne figurent pas dans l'inventaire de 1815. Marquis a fait quelques travaux « aux petits autels » et le devis des restaurations de 1815 donne à entendre que ceux du transept ont disparu. Quoiqu'il en soit, de 1822 à 1828, les budgets mentionnent qu'il n'y a qu'un seul autel et une seule cloche, ce qui est insuffisant.

On décide donc de faire poser des autels dans le transept, Marquis fournit les masses des autels, creuse les niches pour placer les statues de la Sainte Vierge et de Saint Aubin, les recreuse, fournit des contre-marches en ardoise et le carrelage autour pour 325 francs 75.

Deniau fournit les 2 marchepieds en menuiserie de chêne pour 110 francs. Sortant contribue pour 37 francs et les marbriers, pour les tables et les colonnes en marbre de l'autel reçoivent 800 francs, plus 60 francs pour les piédestaux en marbre. L'ornementation, peinture et dorure, par le sieur Dufresne, d'Angers, coûte 252 francs. Enfin leur garniture, 2 croix et 4 paires de chandeliers revint à 231 francs 40 centimes.

Ces autels ont été remplacés par les autels actuels en 1893.

Le 21 janvier 1831, Deniau reçoit 55 francs pour un chapier et le 13 décembre de la même année, Baudriller reçoit 54 francs pour un confessionnal.

En 1833 et 1834, le sieur Dominique Massini d'Angers remplace le grand tabernacle par un autre. Ce doit être le tabernacle et les gradins de bois actuels, dont le style Louis XIV m'avait fait croire qu'il remontait à l'époque de M. l'abbé Louis de Cheverue, à la fin du XVII^e siècle.

Le même plaça, en 1834, le groupe de l'Assomption à la place du grand vitrail du chœur et le Christ de la grande nef.

Marquis fournit les pierres et fit la maçonnerie sur laquelle s'appuie l'Assomption, ainsi que les échaudages nécessaires. Il condamna aussi, dans le chœur, la niche de M. de Goulaine.

On se rappelle que la famille de Goulaine, posséda la baronnie de Blaison pendant tout le XVI^e siècle, et que la dernière dame de cette famille fut enterrée à Blaison. Peut-être s'agit-il de son tombeau, ou plutôt de l'arcade qui l'encadrait, comme on voit un certain nombre de tombeaux à la cathédrale d'Angers. Mais déjà, les stalles en masquaient une partie.

Le grand Christ est tombé dans la nuit du 25 au 26 décembre 1916 et a été remplacé en 1923.

L'ensemble des travaux de Dominique Massini était estimé à 1979 francs, fournis en partie par M. Le Grand de la Liraye et par M. Raoul de Chemellier. M. le curé avait logé et nourri le fournisseur et ses ouvriers, et estimait ces frais à 180 francs.

Le 20 avril 1834, du consentement de M. le maire de Blaison, la fabrique vendit un noyer situé dans le cimetière, à Jacques Picherit et Jean Laurendeau, sabotiers, pour 70 francs 75. Elle paya 70 centimes pour faire annoncer la vente et pour 3 quarterons de rotes. L'abattage et la mise en fagots coûta 12 francs.

L'année précédente, 1833, on avait payé 2 francs pour le battage et la récolte des noix. Il y en avait 3 boisseaux qui furent vendus 4 francs 50.

En 1836, le 28 mars, une tempête causa de grands dégâts à la toiture. Le mémoire de Vendrevert prévoyait pour 545 francs de grosses réparations.

Cette année, on commence à utiliser le nouveau cimetière.

En 1837, on paie à André Hardouineau, 15 francs, pour défricher ce nouveau cimetière, et 2 fr. 15 pour 3 livres de graines de luzerne et un quart de livre de graine de vesce ; René Bourcier reçut 3 francs pour 2 journées employées à semer cette luzerne. Le garde-champêtre eut 25 centimes pour publier la vente de cette herbe, vente qui rapporta 7 francs 25.

En 1839, la vente d'un vieux tableau procure une somme de 150 francs, employés à payer deux piédestaux pour les statues de Saint-Pierre et Saint-Paul, fournies par le sieur Massini en échange d'un autre vieux tableau.

A l'année 1836 remonte l'achat du dais et de différentes chasubles.

Les comptes manquent entre 1840 et 1851.

En 1850, on paie l'ostensoir, les grandes souches de l'autel et celle des enfants de chœur, les petits chandeliers des messes basses.

En 1851, meuble de la sacristie : 650 francs.

En 1854, ornement de drap d'or : 428 francs.

Plus tard, les comptes beaucoup moins détaillés ne permettent plus de suivre le développement des ornements de l'église.

L. POIRIER

Blaison, 10 Octobre 1930.